

### Fiche action n°3

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>Ouverture de la Maison de l'Adolescence de Haute-Saône -Site de Gray-</b>
<b>Copilotes</b>	<b>ARS – PAYS GRAYLOIS – AHBFC – ADOS GRAY</b>
<b>Axe stratégique du CLS</b>	<b>Réduire les inégalités territoriales en santé</b>
<b>Objectif opérationnel</b>	Améliorer la santé des jeunes
<b>Parcours/Projet Prioritaire ARS</b>	<b>PARCOURS ADOLESCENTS – JEUNES ADULTES</b>
<b>Enjeu de l'action</b>	<p>La Haute-Saône ne dispose pas à ce jour de Maison de l'Adolescence. Au regard de ce contexte et du déficit d'offre en faveur des 11-25 ans sur le Pays Graylois, un groupe de travail interprofessionnel a œuvré à la création d'un lieu spécifique d'accueil à Gray. L'ARS a souhaité accompagner le projet en l'étendant à l'ensemble du département. Le portage a été confié à l'Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté.</p> <p>A terme, trois lieux d'accueil seront ouverts, à Gray, Vesoul et Luxeuil, qui permettront de répondre aux besoins d'accompagnement des jeunes, leurs proches et des professionnels qui les côtoient.</p>
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Ouvrir un lieu d'accueil et d'écoute, libre, anonyme, confidentiel et gratuit à Gray à destination des 12-25 ans, les parents et les professionnels. Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil, écoute, information</li> <li>• Evaluation des situations et orientation adaptées</li> <li>• Proposition de prise en charge médicale et psychologique</li> <li>• Accompagnement éducatif, social et juridique</li> <li>• Centre de ressources (accès aux droits, santé, addictions, santé mentale, sexualité...)</li> <li>• Groupes de parole thématiques</li> <li>• Formation des professionnels</li> <li>• Toute autre action à construire avec l'ensemble des partenaires</li> </ul>
<b>Opérateurs</b>	AHBFC
<b>Partenaires</b>	<p>ADOS GRAY – Ville de Gray – Conseil Départemental 70 – CPAM – PJJ – Education Nationale – DDCSPP – Mission Locale Espaces Jeunes du Bassin Graylois – ANPAA/CSAPA – CIDFF – AMII 70 – AFSAME – CHVS – UDAF – CMPP de Gray – ADMR – CAP FUTUR – ALEFPA</p> <p>Et tout autre partenaire volontaire (dont le médico-social)</p>
<b>Eléments facilitateurs</b>	<p>Travaux préalables d'ADOS GRAY</p> <p>Financement ARS acquis</p> <p>Circulaire du 28 novembre 2016 actualisant le cahier des charges des MDA</p>
<b>Préalables</b>	Mobilisation et participation des opérateurs départementaux et locaux
<b>Programmation de la mise en œuvre et échéancier</b>	1 <sup>er</sup> trimestre 2017 : ouverture de l'accueil physique et téléphonique à Gray
<b>Modalités de suivi</b>	<p>Comité de pilotage du Contrat Local de Santé</p> <p>Comité de pilotage de la MDA 70</p>
<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Date d'ouverture au public du lieu d'accueil de Gray</li> <li>- Production d'un rapport d'activité annuel</li> </ul>
<b>Budget</b>	Dimensionné à hauteur des participations des acteurs
<b>Sources de financement</b>	<p>ARS – FIR : 156 000 € par an (pour les 3 sites de la MDA 70) + 40 000 € pour le poste de coordonnateur</p> <p>Tout partenaire investi dans le projet : financements et/ou mises à disposition de moyens humains et/ou matériels.</p>